

l'Ouest. Ce bill est de ceux qui découlent de la politique propre au gouvernement actuel. C'est simplement une mesure de plus qui va contribuer à rejeter le céréaliculteur de l'Ouest dans l'oubli le plus total.

Ce bill reflète la politique d'ensemble du gouvernement qui vise à amener, d'ici 1990, les deux tiers des cultivateurs à abandonner leurs terres. Voilà la solution que nous propose le gouvernement pour venir à bout des problèmes qui se posent de nos jours à l'agriculture. Cet état de choses a été amplement décrit par la commission de planification de l'agriculture. Il cadre parfaitement avec les conceptions du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre de l'agriculture. La politique énoncée par la commission de planification et le premier ministre en juin 1968 nous a valu le bill C-176. Il y a déjà plus d'un an de cela. Ce bill était trompeur dans la mesure où il donnait à penser qu'il solutionnerait toutes les difficultés du monde agricole, surtout en matière de vente. En lisant entre les lignes, on peut se rendre compte que ce projet de loi n'était finalement rien de plus qu'une autre forme de contrôle bureaucratique visant à enlever aux cultivateurs leur pouvoir de décision pour le confier à un organisme tout puissant créé par le ministre.

Nous remarquons aussi dans le bill une attitude inflexible de la part du gouvernement qui tente de s'attribuer le contrôle de l'industrie bovine. C'est une des rares industries qui aient échappé à l'ingérence du gouvernement. Malgré la promesse que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a faite aux éleveurs, qu'il allait protéger cette industrie, nous constatons d'après les dispositions du bill C-176 que le gouvernement va s'en charger. C'était donc une tentative délibérée pour induire le cabinet en erreur, ou l'indice qu'il a perdu la confiance de ses collègues. Nous sommes maintenant témoins d'une inquiétude généralisée de la part de l'industrie agricole à l'égard de ce bill. Les gens adressent des lettres à leurs députés en leur demandant instamment d'en retarder l'adoption. Ils estiment qu'il s'agit d'une autre tentative délibérée pour les priver de leurs droits de prendre des décisions.

En annonçant le programme de stabilisation il y a quelque temps, le ministre a fait grand état de ce que les cultivateurs de l'Ouest allaient recevoir 100 millions de dollars. C'était tromper le public puisqu'il s'agissait d'un remaniement des paiements. Le ministre sait très bien que par suite des révisions à la loi sur les réserves provisoires de blé en 1968-1969, quelque 330 millions de dollars sont venus grossir le Trésor fédéral. Il s'agit tout simplement, d'après moi, d'une réorganisation financière en ce qui concerne l'emmagasinage et la vente des céréales. Aller raconter partout au pays que les cultivateurs reçoivent 150 millions de plus, c'est vouloir tromper les gens, à mon avis. C'est complètement absurde. Les agriculteurs ne se laisseront pas bernier ou leurrer aussi facilement. Le nouveau système de contingentement ne tient pas compte de la petite ferme familiale. Nous nous inquiétons vraiment à son sujet. Bon nombre d'autres députés à la Chambre pensent comme moi, j'en suis sûr, que le petit exploitant d'une entreprise agricole diversifiée est encore celui qui donne le meilleur rendement et contribue au progrès social.

Ce bill comporte, en plus du nouveau régime de contingents, une disposition visant la suppression du régime de contingent unitaire qui protégeait le petit producteur. Le contingent unitaire de 400 boisseaux donnait aux petites

entreprises le temps de se retourner pour faire face à leurs dépenses courantes. On le supprime. Cela aussi prouve que le bill C-239 est un pas de plus vers l'élimination des petites entreprises agricoles au Canada. Cette politique est comparable à celles de la Commission du lait, entrées en vigueur en 1967-1968, qui ont entraîné une baisse d'environ 50 p. 100 du nombre des producteurs laitiers inscrits. En plus de cette réduction et du fait d'une normalisation régionale, nous sommes arrivés à ce que 80 p. 100 des produits laitiers proviennent des deux provinces du centre, ce qui est très pénible pour les agriculteurs de l'Ouest.

Songez à l'application du programme LIFT. Au début, les cultivateurs devaient toucher de 100 à 150 millions. Nous constatons maintenant que, depuis sa mise en œuvre, on a distribué 55 millions, et que les frais d'administration sont exorbitants. Dans ma propre circonscription, environ 40 p. 100 des cultivateurs y ont participé. Mais là encore, bien entendu, il était conçu pour aider le grand producteur au détriment du petit. Le projet actuel du gouvernement est un pas de plus vers la réduction de la petite entreprise agricole. La chose est claire. Le gouvernement veut s'en défaire. Il en va de même des projets de remembrement agricole annoncés il n'y a pas longtemps par le ministre.

Ces politiques du gouvernement nous effraient, parce que nous prévoyons qu'elles donneront naissance à une forme d'agriculture collective ou communale. Nous avons maintenant plus de services de consultation et d'information que nous pouvons en énumérer. Nous avons des services de consultation ruraux, des services de gestion et de rétablissement agricoles. Les services offerts par le programme de rétablissement des fermes diffère des services de consultation fournis par des spécialistes en gestion. Les agriculteurs ont besoin de conseils afin de maintenir leurs petites exploitations au lieu de se les voir ravir pour faciliter la création de grandes entreprises. A nos yeux, ces programmes ne sont rien de plus qu'un moyen de fusion législative. La seule conclusion possible est que le gouvernement est voué à un programme conçu pour éliminer les petites fermes.

C'est un secret de Polichinelle que les agriculteurs de l'Ouest souffrent d'une grave pénurie d'argent liquide. Nous constatons actuellement cette grave pénurie alors qu'une foule de producteurs doivent subir de lourdes dépenses de plantation et de culture. Le remboursement des avances en espèces leur crée de très grands embarras. J'avais invité le ministre à décréter un moratoire sur ces avances jusqu'à ce que l'acheminement des grains et les ventes permettent de produire suffisamment de capitaux pour acquitter ces paiements anticipés, mais il a jugé bon de suivre une autre orientation.

• (3.10 p.m.)

Cette mesure pressure encore davantage le petit producteur. Loin d'améliorer sa situation, elle supprime tout avantage appréciable qu'assurait la loi d'origine. Aux termes de la loi actuelle, les producteurs savent à quoi ils ont droit car leurs avantages sont énoncés en noir sur blanc, mais en vertu de la mesure envisagée, ils l'ignorent. Là encore, nous voyons le gouverneur en conseil devenir une autorité omnipotente. On ne prend pas toujours les décisions en fonction de raisons économiques, mais bien souvent pour des raisons politiques.